



LA « NOUVELLE ÉCONOMIE », LES DÉFIS DE L'ADHÉSION À L'UE ET LA BERD

PATRICE MULLER *

On a beaucoup écrit ces dernières années sur la « nouvelle économie ». Mais il est évident que ces deux mots magiques ont acquis des significations multiples.

Pour certains, le concept de « nouvelle économie » est, ou plutôt était, associé à une augmentation extraordinairement facile et rapide de la richesse, tandis que pour d'autres il évoque l'image de mouvements spéculatifs, tels que celui qui affecta les tulipes au XVII^{ème} siècle. Pour d'autres, le mot induit l'idée de changements technologiques profonds, de nouvelles pratiques en matière d'affaires et d'une obsolescence rapide de l'économie dite traditionnelle et des structures et méthodes commerciales conventionnelles. Pour beaucoup, il a également permis un accès inégalé à l'information et une amélioration significative des échanges dans les milieux d'affaires et des interactions individuelles à l'échelle mondiale.

Quelle que soit la manière dont on définit la « nouvelle économie », il est évident qu'il s'agit d'un phénomène relativement nouveau dont les implications ne sont pas encore totalement perçues. Une attention considérable a été consacrée jusqu'à présent au risque d'émergence - au sein des pays et entre eux - d'une fracture entre ceux qui sont intégrés dans la « nouvelle économie » et ceux qui en sont exclus¹. Mais les chercheurs, les groupes de réflexion et les autres institutions commentent à peine à percevoir toutes les conséquences économiques, sociales et politiques de la croissance rapide de la « nouvelle économie »².

* Le présent document est une version révisée et traduite de « *The EBRD, E.U. Accession and the New Economy* » présenté au sommet d'Athènes « Vers une nouvelle économie - la révolution de l'information » tenu du 19 au 21 mai 2001. Il a été écrit alors que l'auteur était administrateur représentant le Canada et le Maroc à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de la BERD.

Ce que nous savons, toutefois, c'est que la « nouvelle économie » est installée pour longtemps, qu'elle crée de nouveaux défis et offre une multitude de possibilités nouvelles. Les sections suivantes offrent un bref aperçu de ce que nous savons aujourd'hui sur l'impact de ce phénomène. Suit un rapide survol de l'état de la « nouvelle économie » dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE³. Enfin, la suite du document explique comment la BERD peut aider les pays candidats à développer leur « nouvelle économie ». Mais, tout d'abord, afin de parler le même langage et de nous comprendre, définissons le concept.

QU'EST-CE QUE LA NOUVELLE ÉCONOMIE ?

De nombreuses définitions ont été données du phénomène. Pour simplifier, le présent document suit le plus possible la définition adoptée par l'OCDE : « La nouvelle économie » inclut l'ensemble de la production et/ou de l'utilisation par les ménages, les gouvernements et les entreprises de biens ou services soutenant les activités et les processus qui ont pour objet le traitement et la communication des informations, y compris en termes de transmission et de visualisation, par l'utilisation de moyens électroniques de détection, de mesure et/ou d'enregistrement des phénomènes physiques ou de contrôle de processus physiques »⁴.

En d'autres termes, le concept de « nouvelle économie » dans le présent document concerne la production de biens et services concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que leur utilisation par les ménages, les gouvernements et les entreprises.

QUE SAVONS-NOUS DE L'IMPACT DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE ?

Jusque très récemment, les études universitaires sur l'impact des TIC sur la production, la productivité et les niveaux de vie ne constataient que des conséquences positives limitées sur l'ensemble de l'économie⁵. Toutefois, les études réalisées à l'échelle des entreprises ou des secteurs industriels semblaient indiquer que les TIC avaient un impact positif, au moins aux États-Unis, particulièrement si l'investissement dans ce domaine s'accompagnait d'une redéfinition des processus, de l'acquisition de nouvelles compétences et de changements organisationnels⁶.

Plus récemment, certaines études américaines, utilisant des données couvrant la deuxième moitié des années 1990, ont fourni les premières preuves tangibles d'un impact positif des TIC sur l'économie en général. Ces études tendent à conclure que les TIC sont un élément majeur de la reprise de la production et de la croissance de la productivité observées aux États-Unis pendant cette période.

Tout d'abord, les TIC auraient contribué dans les années 1990 à environ 1/4 de la croissance de la production totale aux États-Unis, contre environ 1/6 entre 1973 et 1990 (Oliner et Sichel, 2000 ; Jorgensen, 2001). De même, une étude récente sur la contribution des TIC à la croissance de la production au sein du G-7 conclut que la contribution du capital TIC à la croissance a été significative et a augmenté en termes relatifs (Schreyer, 2000). Selon cette dernière étude, la contribution des équipements TIC à la croissance représente environ la moitié de la contribution totale du capital fixe à la croissance de la production aux États-Unis, tandis qu'au Canada et au Royaume-Uni, cette contribution est estimée à environ 40 %.

Ensuite, au niveau de l'économie, les TIC représenteraient entre la moitié et les deux-tiers de la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) dans la période comprise entre 1995 et 1999. Pendant cette période, la PTF aurait augmenté trois fois plus vite que pendant les 20 dernières années⁷ (Oliner et Sichel, 2000 ; Jorgensen, 2001)⁸.

Enfin, nous le savons maintenant, la croissance de la productivité du travail s'est accélérée aux États-Unis d'environ un point de pourcentage dans la deuxième moitié des années 1990. Si la contribution exacte des TIC à cette accélération de la productivité du travail varie d'une étude à l'autre, l'impact apparaît manifestement positif.

Pour Nordhaus (2001), le secteur de la nouvelle économie représente environ 1/3 de l'augmentation de la croissance de la productivité du travail. Oliner et Sichel concluent que l'utilisation accrue des TIC dans le secteur non agricole et les techniques toujours meilleures de fabrication des ordinateurs expliquent pour un peu moins de la moitié la reprise de la croissance de la productivité du travail. Jorgensen estime quant à lui qu'environ 90 % de l'augmentation récente de la productivité du travail peut être attribuée aux TIC.

Stiroh (2001), examinant de plus près les données au niveau des industries, conclut enfin que la quasi totalité du taux de croissance de la productivité du travail aux États-Unis pendant la deuxième moitié des années 1990 est due aux industries productrices de TIC ou à celles qui utilisent ces technologies de manière plus intensive. L'étude conclut par ailleurs que cet impact positif se produit avec un certain décalage.

En fin de compte, il apparaît donc que les TIC ou le secteur de la « nouvelle économie » ont eu finalement un impact positif sur la productivité - et donc sur les niveaux de vie - aux États-Unis pendant les cinq dernières années. On notera toutefois que tous ne partagent pas ce point de vue et que certains, comme Gordon (2001), attribuent la reprise de la productivité du travail principalement à des développements cycliques.

Dans les autres pays de l'OCDE, les signes d'une accélération signifi-

cative de la productivité du travail due aux TIC restent faibles (OCDE, 2000b), bien que cela puisse refléter un décalage normal entre les investissements TIC et les améliorations de la productivité, et/ou des problèmes de mesure des données.

*ÉTAT DE LA « NOUVELLE ÉCONOMIE »
DANS LES PAYS CANDIDATS À L'ADHÉSION*

Pour avoir une vision aussi globale que possible de l'état actuel de la « nouvelle économie » dans les dix pays candidats à l'adhésion dans la région de la Baltique et en Europe Centrale et du Sud-Est, il est important de considérer à la fois la dimension approvisionnement/production et l'aspect demande/utilisation de ce secteur. Si un tel exercice est bien évidemment soumis à de nombreuses limites quant aux données, les paragraphes suivants donnent un bon aperçu de la situation actuelle.

Tout d'abord, en termes de production de biens et de services TIC, il existe peu de données exhaustives concernant les dix pays. L'OCDE, toutefois, dans le contexte d'un exercice de mesure du secteur TIC réalisé à l'échelle de l'Organisation, a réuni des données sur la production TIC de la Hongrie et de la République tchèque. Cette étude (OCDE, 2000a) conclut essentiellement que :

- du point de vue de la production, la Hongrie peut être caractérisée comme pays à forte intensité d'utilisation des TIC, tandis que la Pologne et la République tchèque sont des économies à faible intensité (tableau n°1). En fait, les chiffres de la Hongrie en termes d'emploi et de valeur ajoutée liés aux TIC sont sensiblement supérieurs à la moyenne constaté dans l'UE (tableau n°2) ;
- toutefois, les chiffres de la Hongrie et de la République tchèque sont très mauvais pour ce qui concerne l'innovation dans le secteur des TIC, ce qui augure mal pour l'avenir. En fait, l'indice d'innovation de l'OCDE (part de la recherche et du développement en valeur ajoutée) dans ces deux pays est d'environ un dixième de l'indice moyen de l'UE, ce qui révèle un déficit d'innovation très sérieux (tableau n°2)⁹.

Tableau n°1
Classement OCDE des pays membres de l'Organisation
en fonction de l'intensité d'utilisation des TIC

Forte intensité d'utilisation des TIC	Finlande, Hongrie, Irlande, Suède, Royaume-Uni
Intensité moyenne d'utilisation des TIC	Autriche, Danemark, France, Grèce, Italie, Pays-Bas
Faible intensité d'utilisation des TIC	Belgique, République tchèque, Allemagne, Pologne, Portugal, Espagne

Source : OCDE (2000a).

Tableau n°2
Indicateurs de production des TIC - 1997

Pays/région	Emploi dans les TIC en % du total de l'emploi dans le secteur commercial	Valeur ajoutée des TIC en % du total de la valeur ajoutée du secteur commercial	Recherches et développement / valeur ajoutée (en %)
Hongrie	5.7	9.2	0.5
République tchèque	3.3	4.7	0.8
UE - maximum	6.3 (Suède)	9.3 (Suède)	15.7 (Finlande)
UE - minimum	2.7 (Portugal)	5.1 (Pays-Bas)	0.8 (Portugal)
UE - moyenne	3.9	6.4	5.9

Source : OCDE (2000a). Il n'existe pas de chiffres pour la Pologne.

S'il n'existe pas à l'heure actuelle de données comparables pour les autres pays candidats à l'adhésion dans la région de la Baltique et en Europe Centrale et du Sud-Est, on peut imaginer que la situation est plus ou moins similaire, sinon pire.

Une analyse de la demande/de l'usage en termes de TIC révèle un même fossé entre l'UE et les pays candidats de la région de la Baltique et de l'Europe Centrale et du Sud-Est.

Tout d'abord, s'agissant des dépenses générales dans le secteur des TIC, une étude récente réalisée à l'échelle mondiale a estimé que la taille du marché global était d'environ 2 Bn\$¹⁰ en 1999 (WITSA, 2000), l'Europe Occidentale comptant pour environ 600 M\$ et l'ensemble de l'Europe de l'Est pour moins de 50 M\$. Ces chiffres révèlent à nouveau un écart très net dans le domaine des TIC, même si l'on tient compte des différences en termes de population.

Par ailleurs, les données réunies récemment sur l'état du secteur de la téléphonie (fixe et mobile) et l'utilisation de l'Internet montrent également un large fossé entre la région de la Baltique et l'Europe Centrale et Orientale et le chiffre moyen équivalent pour l'UE (tableau n° 3). Cela ne signifie pas que, dans certaines circonstances, les pays candidats les mieux placés n'obtiennent pas des résultats équivalents aux pays de l'UE les moins performants. Mais, dans l'ensemble, il existe actuellement un large écart annonçant - sauf mesures immédiates - le risque réel d'une importante fracture en termes de « nouvelle économie » au sein de l'Union européenne après l'adhésion des nouveaux pays.

Il existe sensiblement moins de lignes téléphoniques principales par centaine d'habitants dans les pays candidats que dans les autres pays de l'UE, même les moins bien équipés, le délai d'attente d'une ligne téléphonique est long et, en général, le coût d'un abonnement classique est beaucoup plus élevé qu'au sein de l'Union (tableau n°3). À l'heure

Tableau n°3
Indicateurs de l'utilisation des TIC - 1999

Pays/région	Ligne téléphonique principale par centaine d'habitants	Délai d'attente pour une ligne téléphonique (en années)	Coût d'un abonnement téléphonique résidentiel annuel en % du PIB par habitant	Nombre d'abonnés au téléphone mobile par centaine d'habitants
Union européenne				
Maximum	72 (Luxembourg)	0.2 (Portugal)	1.3 (Portugal)	54 (Finlande)
Minimum	41 (Espagne)	0.0 (autres pays de l'UE)	0.4 (Luxembourg)	33 (Allemagne)
Moyenne	55	0.0	0.7	45
Europe Centrale				
Bulgarie	35	3.5	0.7	11
Estonie	36	1.5	1.4	42
Hongrie	37	0.2	1.7	30
Lettonie	30	n.a.	2.1	27
Lituanie	31	1.4	1.0	22
Pologne	26	1.5	1.1	28
République tchèque	37	0.2	0.7	34
Roumanie	17	3.9	2.4	27
Slovaquie	31	0.5	0.8	36
Slovénie	38	0.2	3.1	45

Sources : Union internationale des Télécommunications (2001), Internet Software Consortium (2001) et Organisation internationale du Travail (2001).

où les communications sont une force essentielle, ces chiffres illustrent clairement les handicaps auxquels sont confrontés les acteurs économiques des pays candidats à l'adhésion.

Par ailleurs, les données sur la téléphonie mobile, souvent considérée comme un moyen de contourner les nombreux problèmes posés par des systèmes téléphoniques terrestres archaïques montrent également, à quelques exceptions près, des taux de participation beaucoup plus faibles (tableau n° 3). Compte tenu de l'état relativement moins développé de la téléphonie dans les pays candidats et du taux de pénétration plus faibles des ordinateurs personnels, il n'est pas surprenant que, jusqu'à présent, l'Internet soit largement moins développé qu'il ne l'est, en moyenne, dans l'UE, à la fois en termes de nombre d'utilisateurs et de nombre de sites hôtes (tableau n°4).

Tableau n°4
Indicateurs de l'utilisation de l'Internet et des ordinateurs

Pays/région	Nombre de sites Internet hôtes pour 100 000 habitants (2000)	Nombre d'ordinateurs personnels pour 100 habitants (1999)	Nombre d'utilisateurs de l'Internet en % de la population totale (1999)
Union européenne			
Maximum	1484 (Finlande)	45 (Suède)	41 (Suède)
Minimum	141 (Grèce)	6 (Grèce)	7 (Grèce, Portugal)
Moyenne	477	28	17
Europe Centrale			
Bulgarie	20	3	-
Estonie	286	14	14
Hongrie	157	7	6
Lettonie	79	8	4
Lituanie	50	6	3
Pologne	96	6	5
République tchèque	149	11	7
Roumanie	18	3	-
Slovaquie	68	11	13
Slovénie	118	25	13

Sources : Union internationale des télécommunications (2001), Internet Software Consortium (2001) et Organisation internationale du Travail (2001)

Des données très récentes montrant une croissance rapide des ventes d'ordinateurs personnels et de l'usage de l'Internet indiquent que la région, ou au moins certains des pays de la région, sont peut-être sur le point de rattraper leur retard¹¹. Mais l'écart est important et sera difficile à combler rapidement sans des mesures résolues.

Enfin, un examen de l'état de la « nouvelle économie » dans les pays candidats serait incomplet sans une évaluation du cadre législatif et réglementaire qui soutient ce secteur. Si, à notre connaissance, une étude aussi exhaustive n'existe pas encore, chaque année, la BERD établit un certain nombre d'indicateurs qui mesurent l'état de la transition pour l'ensemble de l'économie et pour un certain nombre de secteurs spécifiques, dont celui des télécommunications. Le classement attribué à l'état de la transition dans le secteur des télécommunications s'établit de 1 (progrès faible) à 4+ (régulation efficace effectuée par une autorité de contrôle indépendante dans un marché des télécommunications concurrentiel)¹².

Selon le dernier *Transition Report* (BERD, 2000a), la Slovaquie et la Slovénie qui ont chacune un classement de 2+ accusent un certain retard, tandis que la Bulgarie (3), la Lettonie (3), la Roumanie (3) et la Lituanie (3+) ont réalisé des progrès significatifs mais doivent encore aller de l'avant. Les quatre autres candidats d'Europe Centrale à l'adhésion (Estonie, Hongrie, Pologne et République tchèque) dont le classement est de 4 n'ont plus que quelques progrès à accomplir pour parvenir à un cadre sain et efficace leur permettant de soutenir véritablement la « nouvelle économie ».

La principale conclusion qu'on peut tirer de ce rapide survol de la « nouvelle économie » dans les pays candidats est que des efforts et des investissements significatifs par les secteurs publics et privés de ces pays sont requis pour que leurs citoyens puissent bénéficier totalement de la révolution qu'elle apporte.

LA NOUVELLE ÉCONOMIE, L'ADHÉSION À L'UE ET LA BERD

En 1999 et en 2000, un effort considérable a été accompli par l'Union européenne et la Commission européenne pour promouvoir la nouvelle économie et encourager un usage plus répandu et plus approfondi des TIC par les citoyens et les entreprises de l'Union. Ces efforts ont été couronnés par l'adoption au Conseil européen de Feira en juin 2000 du document *Europe 2002 Une société de l'information pour tous, Plan d'action*. Ce plan décrit un ensemble d'objectifs spécifiques visant à accélérer le développement de la société de l'information dans les deux prochaines années¹³. Ses objectifs consistent à permettre à tous les Européens d'entrer dans l'ère numérique et d'accéder aux réseaux, de créer une Europe qualifiée en termes d'informatique et animée par l'esprit d'entreprise et de veiller à ce que ce processus n'exclue aucune classe sociale et renforce la confiance des consommateurs.

Les outils envisagés sont une accélération de la mise en place de l'environnement juridique approprié, le soutien de nouvelles infrastructures et de nouveaux services dans toute l'Europe et une véritable mise en œuvre au niveau national par la coordination et l'analyse des résultats visés et obtenus. La mise en œuvre du plan est activement suivie¹⁴ et des progrès considérables seront certainement réalisés au cours des deux années du plan d'action.

Pour les pays candidats à l'UE, l'émergence de la « nouvelle économie » offre de nombreuses possibilités d'accélérer le rythme de la transformation et de la restructuration. En même temps, la mise en œuvre du plan d'action Europe 2002 comporte un risque : accroître l'écart dans le domaine de la « nouvelle économie » en l'absence de mesure correspondante visant à l'encourager dans les pays candidats. Ce risque a été



clairement reconnu et, à la suite d'une rencontre tenue à Varsovie en 2000 avec ces pays, une initiative similaire, Europe 2003 a été développée conjointement par la Commission européenne et les pays candidats à l'adhésion¹⁵.

Comme nous l'avons dit précédemment, la « nouvelle économie » est considérablement moins développée dans les pays candidats d'Europe Centrale que dans l'Union elle-même et des investissements considérables seront nécessaires dans ces pays pour combler le fossé actuel.

C'est précisément un domaine où la BERD, créée il y a une décennie, a apporté et continuera à apporter son aide. La BERD a pour mandat de favoriser la transition vers l'économie de marché et de promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays d'Europe Centrale et Orientale et de la Communauté d'États indépendants (CEI). Elle agit dans tous ces pays à la condition qu'ils s'engagent à respecter et à mettre en pratique les principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché¹⁶.

Par ces différents investissements et son assistance technique, la BERD aide ses 27 pays d'opérations à mettre en œuvre des réformes économiques structurelles et sectorielles, à promouvoir la concurrence, la privatisation et l'esprit d'entreprise, en tenant compte des besoins particuliers des pays aux différents stades de la transition. Elle favorise la promotion du secteur privé, le renforcement des institutions financières et des systèmes juridiques ainsi que le développement de l'infrastructure dont a besoin le secteur privé. Pour atteindre ces objectifs, la Banque applique les principes d'une bonne gestion des affaires bancaires et des placements dans toutes ses opérations.

Il est clair que le processus de transition, que la BERD soutient par toutes ses activités, et le processus d'adhésion à l'UE ont tous les deux pour but de mettre en œuvre la libéralisation des marchés, la concurrence et la privatisation et de renforcer la démocratie. Ainsi, bien que l'objectif de la BERD soit - d'après son mandat - la transition et non pas l'adhésion, ses activités sont clairement complémentaires du processus d'adhésion à l'UE.

*LES ACTIVITÉS DE LA BERD DANS LE DOMAINE
DE LA « NOUVELLE ÉCONOMIE »
DANS LES PAYS CANDIDATS D'EUROPE CENTRALE*

Comment la BERD peut-elle soutenir les ambitions des pays candidats en termes de « nouvelle économie » ? Tout d'abord la BERD investit directement dans le secteur des TIC. Ensuite, elle peut fournir son aide aux pays pour des opérations de développement et d'amélioration de leur système juridique/réglementaire en matière de TIC. En

troisième lieu, la BERD investit dans d'autres secteurs que celui des TIC, dans des projets qui encouragent l'adoption de nouvelles technologies de production faisant largement appel aux TIC. Enfin, la BERD investit également massivement dans des projets visant à soutenir le développement d'institutions et de marchés financiers locaux. Comme nous le savons bien, une industrie financière dynamique et concurrentielle est une pré-condition essentielle de la croissance de la « nouvelle économie »¹⁷.

Au 31 décembre 2000, les investissements directs de la BERD dans 47 projets différents du secteur des TIC (par exemple portefeuille de la BERD dans les télécommunications, l'informatique et les médias - secteur des TIM) s'élevaient à 1,5 Md€, soit 9 % du financement total engagé par la BERD depuis sa création.

Jusqu'à présent, pratiquement tous les projets ont concerné le secteur des télécommunications, fournissant un financement aux opérations de téléphonie fixe traditionnelle ou de téléphonie mobile.

En 2000, toutefois, des efforts significatifs ont été accomplis pour offrir un soutien plus direct aux commerces électroniques et aux petites entreprises technologiques¹⁸.

En termes d'assistance technique et juridique, les activités de la BERD dans les pays candidats à l'adhésion sont restées limitées à cause de la présence très active de la Commission européenne. La BERD a donc estimé que les conditions de « complémentarité » n'étaient pas réunies et a concentré ses efforts de coopération technique en matière de TIC dans les pays non candidats.

Il n'existe pas de compte global des projets de la BERD en dehors du secteur des TIC prévoyant un investissement substantiel dans ces technologies. Toutefois, un survol rapide des récents rapports annuels de la Banque montre que plusieurs projets extérieurs au secteur des TIC comprenaient d'importants éléments associés à ces technologies. De même, de nombreux projets réalisés par la BERD dans le secteur financier comprennent un élément d'informatique, dans le cadre de la mise à niveau des systèmes d'information de gestion.

Les priorités stratégiques de la BERD dans le domaine de la nouvelle économie pour les années à venir sont les suivantes¹⁹ :

- promouvoir l'expansion des réseaux, ce qui améliorera l'accès aux services téléphoniques et la qualité des prestations ;
- encourager l'émergence de services de communications novateurs et évolués ;
- accélérer le processus de privatisation ;
- développer les cadres réglementaires et juridiques appropriés ;
- étendre le développement du secteur au-delà des services téléphoniques de base.

La promotion de la concurrence et de la participation du secteur privé sont des éléments centraux de la stratégie de la BERD. L'implication du secteur privé a pour objectif principal d'accroître la disponibilité des capitaux et d'améliorer l'efficacité en utilisant la solide discipline financière de ce secteur dans l'évaluation des investissements, son large éventail de solutions technologiques et ses innovations dans le financement et le fonctionnement des services.

Pour promouvoir la concurrence, la BERD soutient les nouveaux exploitants de réseaux (locaux, nationaux, internationaux et de téléphonie mobile). La BERD encourage également le développement de nouveaux services tels que les technologies de l'information, le commerce électronique (transactions utilisant des méthodes électroniques), les services Internet, les communications par satellite et les médias en général. Le potentiel de l'Internet en matière de commercialisation et de ventes et la croissance des transactions électroniques ont entraîné une forte expansion du marché des technologies de l'information. Le nouveau système universel de communication mobile (SUTM) offrira de nouvelles occasions à la BERD de s'impliquer dans des projets de téléphonie mobile.

Un des objectifs-clés de la BERD dans ses opérations, particulièrement dans les pays aux premiers stades et aux stades intermédiaires de la transition, est la commercialisation des actuels opérateurs nationaux. Au cours des dernières années, de nombreux pays ont entamé ce processus en transformant les opérateurs de télécommunications en entités nationales indépendantes, en introduisant des méthodes commerciales, en améliorant la gouvernance et en prenant des mesures visant à assurer la viabilité financière à long terme de ces entreprises. Ces mesures appellent des changements dans l'organisation des entreprises, une réforme des politiques tarifaires, la mise en place de règles de comptabilité, de bonne méthode administrative et l'introduction de la concurrence.

La corporatisation est un premier pas important pour améliorer l'efficacité des opérateurs de télécommunication actuels. Par ce processus, le gouvernement transforme ces opérateurs en organisations juridiquement autonomes séparées du contrôle direct des ministères. Les opérateurs sont tenus d'adopter des procédures et des méthodes commerciales dans leur comptabilité, dans l'administration des recettes, dans la planification financière et l'établissement des budgets.

Dans le contexte de la planification centrale, les tarifs payés par les consommateurs pour l'utilisation des services de télécommunication sont généralement fixés bien au-dessous des coûts d'exploitation et de remplacement des biens de production, l'industrie et le commerce subventionnant souvent les ménages. La perception des recettes est également médiocre. Il est certain qu'un rééquilibrage majeur des tarifs



est requis dans l'ensemble de la région pour accompagner la commercialisation.

Pour encourager les gains de productivité et un bon rapport coût/efficacité, la BERD exige que les bénéficiaires de ses prêts respectent les lois commerciales générales, adoptent les normes de comptabilité internationales et mettent en place de véritables contraintes budgétaires. Les entreprises sont invitées à facturer suffisamment les consommateurs pour être financièrement viables. Un des éléments importants de la corporatisation est la performance financière et opérationnelle, que les entreprises sous contrôle public doivent améliorer dans le cadre des projets de la BERD.

Les projets de réformes réglementaires entrepris par la BERD visent à encourager la naissance de la concurrence au sein du secteur et à développer un cadre réglementaire moderne susceptible d'attirer les investissements privés. Outre l'évidente nécessité de retirer à l'opérateur en place ses droits exclusifs, des règles sont requises pour faciliter l'arrivée de nouveaux concurrents sur le marché, pour offrir aux nouveaux investisseurs les nécessaires garanties de transparence, d'objectivité et de clarté et pour permettre la naissance de la concurrence. Afin d'encourager cette concurrence, la BERD croit qu'un ensemble de règles doit être établi pour inciter l'opérateur en place à permettre aux nouveaux arrivants d'accéder à son réseau. Par ailleurs, des institutions solides et efficaces sont nécessaires pour assurer une mise en œuvre véritable de ces règles.

LES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENTS DE LA BERD DANS LA « NOUVELLE ÉCONOMIE »

La BERD approche les différents besoins en investissements de différentes manières selon les cadres économiques et réglementaires de chaque pays. Elle peut offrir un large éventail de méthodes de financement (participations et prêts à maturité généralement inférieure à dix ans) selon la nature de l'emprunteur, la taille du programme d'investissements envisagé et le stade de transition dans lequel se trouve le pays.

Compte tenu des priorités stratégiques décrites plus haut et du volume des besoins d'investissements, la BERD a adopté une approche sélective et ses activités futures dans le secteur se concentreront sur :

- les opérations du secteur privé, où les compétences et les capacités de développement de projets de la Banque sont les plus utiles ;
- les projets à fort « effet de démonstration » dans les pays aux premiers stades et aux stades intermédiaires de la transition, où les besoins en matière de réforme sont élevés et où la libéralisation et la privatisation



sont partie intégrante du programme de réformes économiques du gouvernement ;

- les opérations où les fonds de la BERD peuvent mobiliser un cofinancement de la part d'autres sources publiques et privées ;
- les projets qui contribuent véritablement à l'accès à l'information, particulièrement dans le domaine des médias et de l'édition.

Les investissements bénéficiant aux opérateurs en place ou aux entreprises à forte participation de l'État dans les pays candidats à l'adhésion s'accompagneront de l'exigence de mettre en œuvre des réformes réglementaires tendant vers l'adoption de l'« acquis communautaire ». Des fonds de pré-privatisation ainsi qu'un financement pour les phases de privatisation et/ou de post privatisation pourront être proposés.

Les projets du secteur privé devraient concerner :

- la téléphonie mobile - ce secteur a attiré de nombreuses entreprises privées et la BERD a déjà réalisé avec succès plusieurs opérations ;
- les petits opérateurs et entreprises locales de télécommunication concurrençant l'opérateur principal en place - ces projets sont de plus en plus viables dans les pays les plus avancés au fur et à mesure du développement du cadre réglementaire. La BERD peut jouer un rôle-clé en soutenant ces entreprises et en permettant l'arrivée progressive de la concurrence ;
- les services à valeur ajoutée, y compris la transmission de données, le courrier électronique et l'Internet, et les communications par satellite - ce domaine gagne progressivement de l'importance ;
- les technologies de l'information et le développement de logiciels ;
- l'informatique et les medias, y compris l'édition et la radiotélévision ;
- le soutien aux nouvelles entreprises et aux PME via des fonds de placements.

La « nouvelle économie » a incontestablement un impact majeur sur nos sociétés et nos systèmes économiques. S'il est encore trop tôt pour prévoir avec certitude comment exactement tout cela va évoluer, il est évident que la révolution induite par la « nouvelle économie » est un catalyseur essentiel du changement.

Convenablement utilisée et soutenue, elle offre aux pays candidats à l'adhésion une chance unique d'accélérer le rythme de la transformation et de la restructuration. En fait, elle donne aux entreprises des pays candidats la possibilité d'accéder aux nouvelles techniques et processus de production et de dépasser la technologie dominante utilisée par nombre de leurs concurrents. Elle offre également aux habitants de ces



pays un bien meilleur accès à l'information et à la connaissance et - on peut l'espérer - des services de meilleure qualité. Elle fournit enfin aux gouvernements de nouvelles occasions d'offrir à leurs citoyens des services meilleurs et plus efficaces.

Le potentiel est immense. Toutefois, transformer ces progrès potentiels en véritables améliorations et en changements effectifs pose de nombreux défis politiques et exigera des investissements majeurs de la part des secteurs public et privé. C'est précisément dans ce domaine que la BERD peut apporter une aide précieuse, à la fois par ses investissements et par la coopération technique qu'elle offre.

NOTES

1. Voir, par exemple, le rapport des ministres des Finances du G7 pour la réunion annuelle du G7/8 à Fukuoka (2000) et OCDE (2001).

2. Un bon exemple des efforts visant à mieux comprendre l'ensemble des conséquences de la « nouvelle économie » est fourni par le projet pluriannuel de l'UCLA qui se propose d'explorer la manière dont l'Internet influence les idées et les comportements sociaux, politiques, culturels et économiques, à partir des attitudes, valeurs et perceptions des utilisateurs et non-utilisateurs de l'Internet (UCLA, 2000).

3. Le présent document s'intéresse à la « nouvelle économie » dans les 10 pays candidats à l'adhésion à l'UE, qui sont également des pays d'opérations de la BERD : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

4. Les secteurs industriels couverts par la définition sont les suivants (classification internationale standard sur l'industrie (ISIC)) : 3000 - Machines de bureau, machines comptables et matériel de traitement de l'information, 3130 - Fils et câbles électriques isolés, 3210 - Tubes et valves électroniques et autres composants, 3220 Émetteurs de radio et télévision et appareils de téléphonie et de télégraphie, 3230 Récepteur de télévision et de radio, appareils d'enregistrement et de reproduction du son ou de l'image et articles associés, 3312 - Instruments et appareils pour la mesure, la vérification, le contrôle, la navigation et d'autres usages, sauf les équipements de contrôle de processus industriels, 3313 - Équipement de contrôle de processus industriels, 5150 - Commerce de gros de machines, équipements et fournitures, 6420 - Télécommunications et 72 - Activités informatiques et activités rattachées.

5. Voir en particulier Solow (1987) qui affirme que « nous voyons des ordinateurs partout sauf dans les statistiques de productivité ».

6. Pour une vue d'ensemble actualisée de ces études, voir Brynjolfsson et Hitt (2000).

7. Selon Jorgensen (2001), la croissance de la PTF est estimée à 0,75 % par an pendant la période 1995-2000, contre 0,24 % entre 1990 et 1995 et 0,25 % entre 1973 et 1990.

8. Selon Jorgensen (2001), les TIC représentent 67 % de la croissance de la PTF entre 1995 et 1999 tandis qu'Oliner et Sichel (2000) estiment qu'elles représentent 50 % de cette croissance de 1996 à 1999.

9. Pas de données disponibles pour la Pologne.

10. Billions de dollars.

11. Par exemple, une étude récente de l'institut IDC a estimé que les ventes d'ordinateurs personnels en Europe Centrale et Orientale ont connu une croissance de 12,5 % en l'an 2000.

12. Le classement 1 signifie que peu de progrès ont été accomplis en terme de commercialisation et de régulation. L'implication du secteur privé est réduite au minimum. Le processus de prise de décision est entaché de fortes interférences politiques. On constate un manque de principes tarifaires efficaces en termes de coût, avec un important interfinancement. Peu d'autres réformes institutionnelles visant à encourager la libéralisation sont envisagées, même pour la téléphonie mobile et les services à valeur ajoutée. Un



classement de 2 signifie que certains progrès ont été accomplis en terme de commercialisation. La corporatisation de l'opérateur principal a été effectuée et il existe une certaine séparation d'avec la gestion du secteur public, mais les tarifs sont encore fixés au niveau politique. Un classement de 3 est associé à des progrès significatifs en terme de commercialisation et de régulation. Les télécommunications sont totalement séparées des services postaux, avec une réduction du niveau d'interfinancement. Une certaine libéralisation a été constatée dans le secteur de la téléphonie mobile et dans les services à valeur ajoutée. Le classement 4 indique une commercialisation complète (y compris la privatisation de l'opérateur principal) et des réformes réglementaires et institutionnelles globales ont été réalisées. Il existe une libéralisation poussée des participations. Enfin, un classement de 4+ signifie la mise en œuvre d'une régulation efficace (avec la mise en place d'un organisme de contrôle indépendant), avec un cadre réglementaire et institutionnel cohérent capable de gérer les tarifs, les règles d'interconnexions, l'attribution des licences, les redevances de concession et l'affectation des bandes de fréquence, et il existe une fonction de médiateur.

13. Voir Commission des communautés européennes (2000a).

14. Voir Commission des communautés européennes (2000c).

15. Voir Commission des communautés européennes (2000d).

16. Les 27 pays d'opérations de la BERD sont : l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, la Hongrie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Lettonie, la Lituanie, la Moldova, l'Ouzbékistan, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Russie, la Slovaquie, la Slovénie, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Ukraine et la Yougoslavie.

17. Par exemple, voir Cohen *et al.* (2000).

18. Par ailleurs, via ses investissements dans divers fonds de placements de la région, la BERD est également exposée indirectement aux entreprises travaillant dans l'Internet (principalement des fournisseurs de services) dans plusieurs pays candidats : la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie.

19. Pour des détails complémentaires sur la stratégie et les priorités de la BERD dans le secteur des TIC voir BERD (Janvier 2000).

BIBLIOGRAPHIE

BRYNJOLFSON E. and L. M. HITT (2000), « Beyond Computation: Information Technology, Organizational transformation and Business Performance », *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 14, n° 4, Fall, pp. 23-48.

COHEN S. S., J. B DELONG and J. ZYSMAN (2000), « Tools for Thought: What is New and Important About the 'E-conomy'? », BRIE *Working Paper* n° 138, Berkeley, February (downloaded from <http://brie.berkeley.edu/~briewww/pubs/wp/index.html> on 5/5/2001).

BERD (2000a), *Transition report 2000*, London, November.

BERD (2000b), *Telecommunications, Informatics and Media*, London, January.

COMMISSION EUROPÉENNE (2000a), *eEurope2002, An Information Society For All, Action Plan*, prepared by the Council and the European Commission for the Feira European Council, 19-20 June, Brussels, June.

COMMISSION EUROPÉENNE (2000b), *The eEurope Update*, Prepared by the European Commission for the European Council in Nice 7th and 8th December 2000, Brussels, November.

COMMISSION EUROPÉENNE (2001c), *eEurope 2002, Impact and Priorities*, A communication to the Spring European Council, Stockholm 23-24 March 2001, Brussels, March.

COMMISSION EUROPÉENNE (2001d), *eEurope+2003, A co-operative effort to implement the Information Society in Europe, Action Plan prepared by the Candidate Countries with the assistance of the European Commission*, June.

G7/G8 (2000), *Impact of the IT revolution on the Economy and Finance*, Report from the G7 Finance



Ministers to the Heads of State and Government, Fukuoka, Japan, July 8, (downloaded from www.g7.utoronto.ca on 15/04/2001).

GORDON R. J. (2000), « Does the 'New Economy' measure up to the Great Inventions of the Past », *Journal of Economic Perspectives* Vol. 14 n° 4, Fall, pp. 49-74.

INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION (2001), *World Employment Report 2001 Life at Work in the Information Economy*, Geneva, March.

INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION (2001), *World Telecommunications Indicators 2000/2001*, Geneva, March.

INTERNET SOFTWARE CONSORTIUM (2001), *Distribution of Top-Level Domain Name by Name January 2001*, January (downloaded from www.isc.org 8/05/2001).

JORGENSEN D. W. (2001), « Information Technology and the U.S. Economy », *The American Economic Review*, Vol. 91 n° 1, March, pp. 1-32.

NORDHAUS W. D. (2001), « Productivity Growth and the New Economy », *NBER Working Paper* 8096, January.

OECD(2000a), *Measuring the ITC Sector*, Paris, (downloaded on 5/5/2001 from www.oecd.org//dsti/it/prod/measuring_ict.htm)

OECD(2000b), *Is There a New Economy? First Report on the OECD Growth Project*, Paris, 2000.

OECD(2001c), *Understanding the Digital Divide*, Paris, 2001.

OLINER S. D. and D. E. SICHEL (2000), « The Resurgence of Growth in the Late 1990s: Is Information Technology the Story? » *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 14 n° 4, Fall, pp. 3-22.

SCHREYER P. (2000), « The Contribution of Information and Communication Technology to Output Growth: A Study of the G7 Countries », OECD, *STI Working Paper* 2000/2, March.

SOLOW R. M. (1987), « We'd better watch out », *New York Review of Books*, July 12.

STIROH K. J. (2001), *Information Technology and the U.S. Productivity Revival: What Do the Industry Data Say?* Federal Reserve Bank of New York Staff Report n° 115, January.

UCLA CENTER FOR COMMUNICATION POLICY (2000), *Surveying the Digital Future*, The UCLA Internet Report, November (downloaded from www.ccp.ucla.edu on 16/04/2001).

WITSA (World Information Technology and Services Alliance) (2000), *Executive Summary Digital Planet 2000 - The Global Information Economy*, November (downloaded from www.ita.org on 14/05/2001).





L'ENVIRONNEMENT
MACROÉCONOMIQUE
DE LA TRANSITION



